

tentir de tous côtés les gongs-gons et les tambours ; une troupe de soldats armés de sabres et de fusils , et commandés par Aboïdvy , propriétaire de la maison où nous logions , nous arrêta. Aboïdvy s'empara du drapeau et de deux portemanteaux. Inquiet pour mes papiers , et persuadé qu'il serait dangereux d'avoir l'air intimidé d'un pareil outrage , il m'importait surtout de reprendre le drapeau. Je recommandai à tout mon monde de ne tirer l'épée qu'à la dernière extrémité ; nous nous fîmes jour à coups de crosses de fusil jusqu'à nos bagages. Les Achantins se bornèrent à nous donner des coups de sabre et à nous jeter des pierres : nous disputâmes ainsi le terrain pendant près d'un quart-d'heure ; mais M. Tedlie fut étourdi d'un coup sur la tête. Comme nous étions tous ou meurtris ou blessés , je me contentai d'avoir repris le drapeau , le sextant et mes papiers ; nous regagnâmes lentement notre demeure. Poursuivis encore avec acharnement , nous fûmes obligés de nous retrancher dans le vestibule , et je dépêchai des messagers au roi pour lui dire que nous n'avions pas encore voulu tirer l'épée , mais que nous allions y être forcés s'il ne nous envoyait un prompt secours. Serrés de plus en plus , il ne nous resta bientôt d'autre alternative que de nous défendre dans le passage étroit où nous nous trouvions. Aboïdvy , la tête

exaltée par le vin et la colère , tâcha , dans le moment où je le repoussais , de me porter un coup de sabre qui m'aurait été fatal , sans la présence d'esprit d'un soldat qui le para.

« Enfin Adaoussi , premier interprète du roi , et Yokokaoko , son chambellan , qui arrivèrent avec leur suite , nous dégagèrent. Rien ne peut égaler leur bassesse ; ils jurèrent que le roi n'avait aucune part à cette affaire , ordonnèrent à Aboïdvy de comparaître devant eux , et le menacèrent de lui faire couper la tête. Je leur répondis que je n'étais pas leur dupe , que je connaissais les intentions du roi ; qu'il nous avait retenus forcément , qu'il en porterait les conséquences. »

On fit bonne garde toute la nuit ; le lendemain le roi envoya deux fois des présens à M. Bowdich qui les refusa. Il consentit à accompagner un messenger du roi qui vint , avec une suite nombreuse , lui dire que le roi l'attendait au palais , mais il y alla , ainsi que M. Tedlie , en habit bourgeois , alléguant qu'étant prisonniers , ils ne pouvaient pas mettre leurs uniformes. Le roi lui dit qu'il ne devait pas parler ainsi , il ajouta : « Je suis ton ami , je te rendrai justice ; je ne pense pas que tu aies voulu partir sans me dire adieu. »

« Il me proposa ensuite , ajoute M. Bowdich , de punir de mort ceux qui nous avaient attaqués , et finit par déclarer qu'il aurait beaucoup de chagrin

si le roi d'Angleterre apprenait que ses officiers avaient été maltraités en Achanti, et que si j'avais de l'amitié pour lui, il fallait arranger cette affaire à l'amiable. »

Enfin, tout fut accommodé, et le jour du départ fixé. La veille, le roi donna une dernière audience aux Anglais, et dicta une lettre pour le gouverneur du cap Corse. Elle ne contenait que des assurances d'amitié; mais le post-scriptum en était curieux: « Je vous prie d'informer le roi d'Angleterre que j'ai fait le serment de ne pas recommencer la guerre contre les Fantins, parce que je les regarderai comme ses sujets. J'espère donc qu'à son tour, il verra s'il ne peut pas recommencer la traite des nègres, ce qui me serait très-avantageux. »

Comblés de présents du roi, les Anglais partirent le soir de Coumassie: le roi et ses capitaines étaient assis, hors du palais, à la lueur des flambeaux, avec toutes les marques de leur dignité. « Nous quittâmes la capitale, dit M. Bowdich, précédés des drapeaux du roi, au bruit des salves répétées de mousqueterie, et avec toutes les marques de distinction qu'il put imaginer. »

« L'obscurité de la forêt présenta bientôt un contraste effrayant; nous fûmes épouvantés par les cris des bêtes féroces; les torches dont nous nous étions pourvus pour nous en garantir, s'é-

teignirent en traversant le marais dont les eaux avaient alors près de cinq pieds de profondeur. Les interprètes et les soldats s'égarèrent dans la forêt, et n'arrivèrent que bien long-temps après nous à Ogon, notre première station.

« Le 6 octobre nous eûmes une marche bien pénible à faire dans les montagnes de la frontière, jusqu'à Maisié, première ville de l'Axim. Comme la journée n'avait pas été bien longue, je résolus de pousser jusqu'à Akrofroum pour gagner un jour. Les Achantins me représentèrent aussitôt que les fortes pluies avaient fait déborder les petites rivières et gâté les chemins. Je craignais tellement d'être retardé dans mon voyage, par leurs idées ridicules sur les jours heureux ou malheureux, que cette fois je ne voulus pas leur céder, pour ne pas les encourager à insister de même à l'avenir. Je leur dis qu'ils pouvaient s'en retourner, et je partis sans eux. Ils me rejoignirent bientôt, en me disant qu'il y allait de leur tête s'ils m'abandonnaient.

« M. Tedlie et moi, accompagnés d'un soldat et d'un Achantin, qui commandait sous les ordres du capitaine de notre escorte, nous devançâmes les autres. A la nuit, nous n'étions plus à portée d'en être entendus. Nous perdîmes quelque temps à essayer de faire des torches, pour écarter les bêtes féroces et reconnaître le bon

chemin ; car nous avions de la boue jusqu'à la cheville, et depuis long-temps nous n'avions plus de souliers. Un ouragan terrible éclata bientôt, nous ne pûmes plus nous entendre les uns les autres, bientôt nous fûmes séparés. Heureusement l'Achantin était près de moi ; après m'avoir retrouvé, il serra autour de son corps un bout de la pièce d'étoffe qui le couvrait, me mit l'autre bout dans la main, et me traîna ainsi après lui par les marécages et les ruisseaux. Les éclats du tonnerre, les ténèbres, le rugissement des bêtes féroces, étaient effrayans, mais le fracas prolongé que produisit un gros arbre en tombant près de nous, le fut bien davantage pour moi. L'Achantin m'avait entraîné de cette manière jusque vers minuit, lorsque, épuisé d'une marche si pénible, je laissai échapper le bout de l'étoffe, je tombai à terre et je m'endormis. Mon guide fidèle qui s'aperçut bientôt que je m'étais séparé de lui, vint à bout de me retrouver à tâtons ; m'ayant éveillé, il me déclara que je périrais infailliblement si je restais là. Nous nous remîmes en marche. Au bout d'une heure nous franchîmes la dernière rivière débordée ; ses eaux au milieu de son lit s'élevaient au-dessus de mon menton. Cet effort fut mon dernier ; le sommeil m'accablait, j'y cédaï avec une sorte de plaisir.

« Le bon Achantin, me porta des bords de la

rivière à un endroit plus sec ; j'y dormis plus d'une heure. A mon réveil, je l'aperçus auprès de moi avec un de ses compagnons ; il avait une torche. Il me chargea sur ses épaules, et en trois quarts d'heure, nous atteignîmes Akrofroum. Cet homme savait que j'avais sur moi plusieurs onces d'or pour la subsistance de ma troupe. Annéanti, privé de sentiment, et de mouvement, ma vie était entre ses mains ; la forêt était tellement infestée de bêtes féroces, qu'après m'avoir tué, il aurait pu facilement faire croire qu'elles m'avaient dévoré.

« Il était à peu près deux heures du matin quand nous entrâmes dans Akrofroum. Tout le monde dormait encore : je fus néanmoins conduit dans un bon logement. On m'apporta un bassin de cuivre plein d'eau pour me laver, des fruits, du vin de palmier ; on me fit un excellent lit avec des nattes et des coussins, et on me donna une quantité d'étoffes du pays pour me couvrir, car j'étais presque nu. Une transpiration abondante me préserva de toute suite fâcheuse ; j'en fus quitte pour un léger accès de fièvre. »

Le 7 après midi, M. Tedlie et le reste de la troupe rejoignirent M. Bowdich, le 10 ils arrivèrent au cap Corse.

Admis dans l'intimité du roi d'Achanti, aimé du chef des Maures qui étaient à sa cour,

M. Bowdich a pu recueillir sur la géographie, le gouvernement, les lois, l'histoire, les relations commerciales et politiques de ce pays, une foule de notions nouvelles et curieuses.

« Quoique les hommes que j'avais sous les yeux, dit-il, fussent, en beaucoup de points, des barbares, livrés aux superstitions les plus stupides et les plus féroces, ils ne manquent ni de sagacité, ni de connaissances positives sur ce qui concernait leur pays et ses intérêts; ils étaient en état de me fournir des renseignemens aussi exacts qu'auraient pu le faire les Européens les plus civilisés.

« Les Achantins s'imaginent que c'est mettre en danger la vie du roi, que de parler de son prédécesseur et de demander quel sera son successeur. La superstition et la politique donnant une force plus grande à ce préjugé, c'est, d'après la loi, un crime capital de s'entretenir de ces deux points.

« Suivant une tradition généralement adoptée, il paraît que le royaume d'Achanti fut fondé vers le commencement du dix-huitième siècle, par des guerriers venus du sud-est. Saï-Toutou, leur chef, devint roi du pays conquis; ses principaux capitaines formèrent la souche d'une aristocratie militaire. Saï Coudjo qui devint roi en 1753, redoutant la trop grande influence des

membres du conseil aristocratique, il la diminua en ne nommant aux places qui venaient à vaquer, que dans la proportion d'une sur quatre; il les donna à ses capitaines favoris, qu'il s'attacha encore davantage, en leur accordant le privilège des compagnons de Saï-Toutou, d'être à l'abri de toute peine capitale.

« Le roi, le conseil aristocratique, réduit aujourd'hui à quatre membres, et l'assemblée des capitaines ou cabocirs, sont les trois élémens dont se compose le gouvernement de l'Achanti. Le conseil aristocratique peut intervenir dans ce qui concerne la guerre et les relations avec les pays étrangers; il peut même paralyser la décision du roi par une déclaration contraire. Quant à l'administration intérieure, il n'y participe pas directement. L'assemblée générale des cabocirs, à moins de cas extraordinaires, n'est convoquée que pour donner de la publicité à la volonté du roi et du conseil aristocratique, et pour prendre des mesures propres à les faire observer.

« Le frère du roi lui succède; à défaut de frère, c'est le fils de sa sœur; ce singulier ordre de succession n'admet que les enfans de la sœur du roi; il ne peut être interverti. Les sœurs du roi peuvent se marier ou vivre avec qui bon leur semble, pourvu que ce soit un homme d'une force et d'un extérieur remarquables.

« Excepté les personnes dont se compose le gouvernement, tout le reste de la population est ou soldat, ou vassal des grands, ou esclaves. Une grande partie se compose du peuple primitivement subjugué; mais le gouvernement travaille sans cesse à effacer cette différence, et à faire disparaître la trace de son origine étrangère; ce qui est d'autant plus facile, que l'écriture n'étant pas connue du peuple et n'étant même pratiquée à la cour que par quelques conseillers Maures, il n'existe pas de monumens historiques écrits.

« La force militaire est de 200,000 hommes, ce qui indique une population d'un million d'âmes, les hommes sont très-bien faits; ils ont généralement le nez aquilin; les femmes, dans les hautes classes, sont généralement jolies: elles ont une belle taille, des traits réguliers, une physionomie vraiment grecque et des yeux pétillans de vivacité. Elles sont choisies parmi les plus jolies captives envoyées en tribu par les peuples voisins.

« Les hommes et les femmes d'un haut rang sont d'une propreté remarquable. Tous les matins, en se levant, celles-ci se lavent et lavent les hommes de la tête aux pieds avec de l'eau chaude et du savon de Portugal; elles se frottent ensuite de beurre végétal qui est un très-bon cosmétique. Les femmes du peuple sont généralement sales,

quelquefois elles tracent de petits dessins en gris ou en blanc sur leurs joues et sur leurs tempes.

« Les femmes ont ordinairement la partie supérieure du corps couverte, leurs vêtemens sont faits d'une étoffe de soie grossière. Les filles de treize à quatorze ans ont la gorge superbe; mais les jeunes femmes, par un goût bizarre, en détruisent soigneusement la forme, en serrant étroitement leur sein par de larges bandes d'étoffes, jusqu'à ce qu'il s'allonge. Leurs cheveux sont rasés de manière à former des dessins de fantaisie.

« La nourriture des classes supérieures consiste principalement en soupe faite avec du poisson sec; en volaille, bœuf, mouton, et en noix frittées dans du sang. Les pauvres font leur soupe avec du daim séché, et de la chair de singe; l'igname, la banane, le fufou, espèce de couscous, font aussi partie de la nourriture habituelle. Les Achantins boivent du vin de palmier et du pitto, boisson fermentée, faite avec du grain, et d'un goût aussi agréable que la bière un peu forte et pétillante. Leurs fétiches leur interdisent les œufs et le lait.

« En observant les formes compliquées du gouvernement, chez ce peuple qui diffère essentiellement de la race nègre, par sa physionomie autant que par ses mœurs et son intelligence; en trouvant chez ce peuple les connaissances perfec-

tionnées de plusieurs arts , tels que le tissage , la broderie , la poterie , la préparation des cuirs et des métaux , l'orfèvrerie , l'architecture ; en y reconnaissant la pratique de plusieurs superstitions singulières et d'usages bizarres étrangers aux nations environnantes ; j'ai naturellement été conduit à penser , dit M. Bowdich , que les Achantins provenaient originairement d'un pays de l'Afrique plus civilisé que celui qu'ils occupent aujourd'hui. Ils descendent probablement de ces Ethiopiens , qui , au rapport d'Hérodote , furent dépossédés de leur pays par une colonie égyptienne , et qui toujours pressés par le mouvement de la population de l'est à l'ouest , se sont enfoncés de plus en plus dans l'intérieur , en laissant au sud les Ethiopiens sauvages dont parlent Hérodote et Diodore de Sicile , lesquels se trouvent encore aujourd'hui avec les mêmes traits et le même caractère distinctif d'anthropologie , dans les contrées où ces historiens ont marqué leur séjour.

On peut remarquer une similitude singulière entre le prénom de Saï ou Zaï , donné au roi d'Achanti , et celui de Za que prenaient les premiers rois d'Abyssinie. Voici d'autres coutumes communes à ces deux peuples : le roi n'est jamais censé parler en public par lui-même ; ce sont des ministres ou interprètes qui répètent ses volon-

tés ; le roi ne mange jamais en public ; il vit retiré parmi les officiers de sa maison et ses esclaves ; c'est un crime capital de s'asseoir sur son siège que l'on renverse dès qu'il se lève ; le roi entretient une troupe d'enfans de grandes familles attachés à sa maison en qualité de pages , et qui sont élevés à voler avec adresse comme les jeunes Spartiates : on ne combat jamais la nuit ni même après le coucher du soleil : le mariage n'est qu'un marché qui s'annule dès que l'on rend les sommes reçues. Ces analogies et beaucoup d'autres semblent trop caractéristiques pour être l'effet du hasard.

« Il paraît que les Abyssins descendent comme les Achantins d'une nation d'Ethiopiens auxquels se sont mêlées dans la suite des temps des colonies venues d'Egypte. Or on trouve chez les Achantins plusieurs usages tout-à-fait pareils à ceux de l'ancienne Egypte. Ainsi , Hérodote raconte que les Egyptiens mangent dans les rues , mais que pour les autres besoins de la nature , ils se retirent dans les parties secrètes de leurs maisons ; ces deux circonstances se retrouvent aussi chez les Achantins , et ce qui est une particularité que l'on ne remarque chez aucune nation nègre , ils ont , aux divers étages de leurs maisons , des latrines entretenues avec une recherche de propreté surprenante. Comme les anciens Egyptiens , ils laissent

croître leurs cheveux et leur barbe pour témoigner leur douleur : ils n'embaument pas leurs morts, mais ils les enfument pour les conserver. Le blanc est chez eux la couleur sacrée, de même qu'il l'était en Egypte. Leurs prêtres sont vêtus de blanc, et se blanchissent aussi tout le corps avec de la chaux : on fait la même cérémonie aux accusés lorsqu'on les acquitte. Le roi et tous les grands portent des habits blancs dans les jours de représentation. Chez les Achantins, comme chez les anciens Egyptiens, on entretient des crocodiles sacrés que les prêtres sont obligés de nourrir avec des poulets blancs. On y reconnaît aussi cette coutume rapportée par Hérodote, que chaque famille s'abstient d'une espèce particulière de viande ; les unes de mouton, d'autres de chèvre, d'autres de bœuf ; ce qui forme entre elles autant de castes tout-à-fait distinctes et désignées par ces noms-là. Leur architecture légère ne ressemble pas sans doute à celle des monumens de Thèbes, et leurs palais de roseaux n'ont rien qui rappelle les pyramides ; mais ces grandes masses elles-mêmes ne nous représentent pas davantage les humbles habitations de l'ancien peuple égyptien. Toutefois les frêles demeures des Achantins ne sont pas entièrement dépourvues de caractères historiques ; car, parmi les ornemens nombreux et recherchés qui les décorent, on retrouve assez

fréquemment une figure assez distincte de l'ancienne Ibis. »

Le gouvernement intérieur est despotique de la manière la plus absolue, et avec un raffinement de politique incroyable. Le roi, pour s'assurer de la fidélité des chefs qu'il veut honorer de quelque emploi considérable, prend un de leurs enfans qu'il fait élever près de sa personne, et il leur envoie en échange un de ses enfans ou ceux de ses frères. Est-on mécontent d'un chef qui régit une province éloignée, on dissimule long-temps, et s'il le faut pendant des années entières : cependant on accumule les preuves qui s'élèvent contre lui ; on attire dans la capitale les témoins qui peuvent l'accuser ; on les cache et on les fait disparaître pour lui donner plus de sécurité ; enfin, lorsqu'on est parvenu à lui inspirer assez de confiance pour l'attirer à la cour, on l'arrête, on lui présente ces témoins, qu'il croyait morts, et qui semblent sortir du tombeau pour le confondre : il est bientôt convaincu et mis à mort, à moins qu'il ne rachète sa vie au prix de tous ses biens. En général, presque tous les crimes peuvent se racheter avec de l'or, et le roi hérite de l'or de tous ses sujets. L'état hérite aussi de tous les morceaux d'or qui tombent à terre dans les marchés publics ; personne, pas même leur propriétaire, ne peut les ramasser, sous peine de

la vie. Pendant mon séjour à Coumassie, un homme fut exécuté pour ce motif. Lorsqu'une forte pluie vient laver la place du marché, tout l'or qui se trouve rassemblé par les eaux est religieusement recouvert de terre et laissé là comme un dépôt inviolable. La récolte de cet or, durant le du roi actuel, s'est faite deux fois, et chacune a donné environ 60,000 francs. Ce produit, ainsi que l'or que l'on enterre avec les membres de la famille royale, est considéré comme sacré, et on ne peut l'employer que pour la défense de l'état, dans des circonstances extraordinaires.

« Le roi est censé ne pas payer les services des grands officiers de sa cour; il leur fait seulement délivrer la quantité d'or jugée nécessaire pour subvenir à l'entretien de sa maison; mais cet or est pesé au poids du roi, qui est d'un tiers plus fort que le poids ordinaire, de sorte que la différence fait le revenu de leur charge.

« Lorsque le roi veut élever un de ses capitaines, en récompense de ses services, il lui prête une certaine quantité d'or, afin qu'il la fasse valoir à intérêt, et qu'il puisse ainsi se mettre en état de soutenir la nouvelle dignité qu'on lui destine. S'il ne réussit pas à s'enrichir avec ce secours, il est regardé comme un homme sans talent. En effet, la chose n'est pas difficile: car le taux de l'intérêt légal est de trente-trois un

tiers pour cent par quarante jours, ou plutôt de cent pour cent dans quatre mois. Cette usure effroyable est la conséquence nécessaire du despotisme, qui concentre les capitaux dans les mains du plus fort, et ne donne de sécurité pour la propriété qu'à celui qui peut se défendre.

Toutefois il existe des moyens singuliers de se soustraire à l'oppression. Si un homme jure par la tête du roi qu'un autre le tuera, cet autre est en effet obligé de le tuer, parce qu'un tel serment est censé invoquer la mort du roi, s'il n'est pas rempli; mais alors la famille du mort acquiert le droit de faire un procès au meurtrier, qui est obligé de payer un dédommagement considérable. Un esclave maltraité par son maître peut de même échapper à son pouvoir, en se donnant à un autre maître, qu'il oblige de le prendre en invoquant sa mort s'il ne le fait point; et le premier maître ne peut pas le réclamer après cette invocation. Le dernier des esclaves peut aussi compromettre dangereusement le chef le plus puissant et même les premiers personnages du royaume, en jurant que le roi tuera ce chef ou cette personne, et il en coûte ensuite à ceux-ci beaucoup d'or pour échapper à l'accomplissement d'un pareil vœu. Ce sont là des espèces de garanties contre le pouvoir arbitraire; à la vérité il en coûte souvent la vie pour y recourir; mais le nègre,